

1. Rédaction des demandes et ordres de transferts

- **En période de collecte**, le service logistique interroge les silos pour connaître leurs besoins en dégagements. La demande est étudiée par le responsable logistique.

Le planning de transport (EN 8.5-8-3) est complété puis renvoyé dans les silos.

- **En dehors de la période de collecte**, les demandes de transfert rédigées par le personnel du silo ou semences sont transmises au service exploitation et logistique pour accord puis au responsable logistique. Le planning de transport (EN 8.5-8-3) est complété puis renvoyée dans les silos.

2. Exécution du transfert

Le chauffeur doit présenter son carnet de route mentionnant les chargements précédents et nettoyages effectués

Les produits en vrac sont transportés conformément à la liste IDTF (International Database Transport for Feed) en vigueur et accessible <http://www.icrt-idtf.com/fr/index.php>

Elle regroupe les exigences de nettoyage minimum requis pour le transport des intrants à destination de l'alimentation animale et humaine.

Vérifier avant chargement, de préférence visuellement, que les contenants :

- Sont propres secs sans odeur et correctement entretenus
- Ne contiennent pas de parasites ou de rongeurs dans le sens le plus large du terme
- Sont exempts de résidus provenant de chargements précédents et/ou de produits de nettoyage y compris du châssis et arceaux de bâche
- Sont compatibles avec le chargement et le transport des produits spécifiques
- Sont appropriés au transport requis et forment un tout fermé

Vérifier visuellement l'absence de fuite de fluide hydraulique ou carburant

Les bâches utilisées sont propres et étanches.

Dans le cas des citernes, le chauffeur doit systématiquement se présenter avec un certificat de nettoyage de la citerne mentionnant le produit transporté avant lavage et le type de nettoyage réalisé.

Un échantillon représentatif du transfert est prélevé et analysé (cet échantillon n'est pas conservé) pour la rédaction du bon de sortie transfert.

Cet échantillon est constitué de 2 prélèvements au minimum en cours de chargement ou prélevé avec la sonde. À réception d'un transfert, le magasinier prélève un échantillon représentatif de la « livraison » pour analyse et saisie de l'entrée transfert.

Un échantillon moyen représentatif du lot est constitué pour chaque silo expéditeur (exemple pour un transfert de blé dur sur une période donnée de Jallans et Sancheville vers Le Gault → 2 échantillons sont réalisés au cours du transfert).

Il est conservé jusqu'à ce que la « cellule de réception » soit vide.

3. Saisie du transfert

Chaque camion est pesé et analysé en entrée et en sortie transfert.

En cas de différence importante (plus de 0.3T), entre les 2 poids, alerter Stéphanie MAUPOU par mail en envoyant un double du bon de sortie.

Le poids saisi en entrée transfert est identique au poids de sortie du silo expéditeur.

Le n° du bon de sortie est renseigné à la rubrique « n°BL » au moment de la saisie du bon d'entrée transfert.

Ne pas agraffer les bons « sortie-entrée » entre eux. Chaque bon est agrafé avec ses tickets de pesée et analyses respectifs (bons informatique sur le dessus).

Les informations concernant les 3 précédents chargements / nettoyages réalisés ainsi que les éventuels traitements du grain (date produit dose en commentaire) sont reportées sur le bon de sortie transfert.

Nom :	S. MAUPOU
Visa :	SM

RÉDACTION

Nom :	N. MARTIN
Visa :	NM

VALIDATION

Nom :	G. RIVET
Visa :	GR

APPROBATION